



Communiqué de presse du 6 juin 2018

## Tous mobilisés pour le renouvellement du label « Site Rivières Sauvages » sur la Valserine

*Fête de la Valserine sauvage le 10 juin au site de Métral à Lancrans*

Première rivière labellisée en 2014, la Valserine devrait voir son label renouvelé à la fin de l'année 2018. Cette reconduction sera une grande fierté pour tous les acteurs de la vallée et du bassin versant qui expliqueront leur engagement pour les 5 prochaines années lors de la fête de la Valserine Sauvage. C'est également une fierté pour l'équipe de Rivières Sauvages qui assistera au premier renouvellement du label national créé en 2014. Protéger la rivière de toutes atteintes nécessite en effet de continuer les actions de sensibilisation, de recherche, de restauration et de nettoyage. Cette décision de demande de renouvellement sera fêtée lors de l'évènement de la Valserine qui réunira les habitants, les touristes et les élus le 10 juin prochain.

Tous les ans, aux abords de l'été, on fête la Valserine. Une rencontre conviviale qui mêle les générations et les populations autour de l'un des joyaux du département. Jeux, concours, animations ponctueront ce dimanche 10 juin 2018. Le temps fort institutionnel sera suivi du vernissage de l'exposition des toiles « Rivières Sauvages de France ». Cette année, la fête se conjugue au renouvellement du label.

### La labellisation de la Valserine, une action qui a rassemblé l'ensemble du territoire

La première rivière labellisée de France lancera son second programme d'actions en 2019. Le label de la Valserine sera renouvelé pour 5 ans. Les actions prévues sont la suite de celles réalisées conjointement lors du premier programme en maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Haut Jura, (travaux continuité écologique, éducation à l'environnement, études, gestion des plantes invasives et résineux etc...) de la Fédération de Pêche de l'Ain (continuité écologique chez les propriétaires privés), du Groupement Valsemine (étude de la qualité de l'eau), des Communautés de commune du Pays Bellegardien et du Pays de Gex (communication, gestion des décharges), du département de l'Ain ((seuils départementaux) et d'ERN/Rivières Sauvages (communication générale, programme RIFM pour les scolaires, label producteur...). Les principaux financeurs restent l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et le Département de l'Ain. Suivie par de nombreux acteurs, en plus de la labellisation « Site Rivières Sauvages », La rivière a été classée en liste 1 par l'état ce qui interdit les nouveaux ouvrages infranchissables et en Espace Naturel Sensible « Rivière Sauvage de la Valserine » par le département de l'Ain en 2016 ce qui permet de garantir un financement pérenne pour sa préservation.

### L'appropriation de la rivière Valserine par les habitants

C'est un fait, les rapports déjà très affectifs entre les hommes et les femmes de la vallée et leur rivière, se sont encore approfondis.

Une population fière de sa Rivière Sauvage et qui se mobilise contre les petits projets de destruction des abords de la rivière, ou des projets plus dangereux par les gaz de schiste, ou encore des pollutions par le fuel. Les guides de moyenne montagne et les gîtes sensibilisent les touristes et randonneurs à l'importance de préserver cette rivière d'exception. Quant à certains producteurs de la vallée, ils ont demandé à Rivières Sauvages de les aider à créer un label « Producteur Valserine Rivière Sauvage » pour la commercialisation et la valorisation de certains fromages, confitures etc... Le golf a même accepté de gérer différemment la bande de végétation le long de la rivière qui possède maintenant des berges plus arborées. Les entreprises privées riveraines sont également très impliquées dans la

préservation de la rivière : l'une d'entre elles a programmé des sorties de nettoyage des berges le long de la Valserine et a accepté d'aller au-delà des obligations réglementaires pour améliorer la qualité de l'eau rejetée par leur structure.

### Un département en pointe pour la préservation des rivières sauvages.

Le département de l'Ain est le berceau des Rivières Sauvages. Il possède les 3 premières Rivières Sauvages de France. Sa politique de gestion des Espaces Naturels Sensibles est calée sur les sites Rivières Sauvages. Une communication générale mais durable sur la Valserine, Première Rivière Sauvage de France a été réalisée par les offices de tourisme alentours. L'office de tourisme de Bellegarde s'est même dénommée « Terre Valserine ». Des panneaux d'information sur l'Espace Naturel Sensible (ENS)/ Rivière Sauvage de la Valserine ont été posés et sont encore réclamés par les mairies riveraines. Les touristes sont très satisfaits des randonnées/gîtes organisées. L'eau très froide et les abords parfois très sauvages de la rivière n'autorisent pas un tourisme de masse, ce qui est finalement un bienfait pour la rivière et son label !

Les riverains et les habitants de la vallée ont pris conscience qu'ils possédaient un joyau mais la plupart souhaite que cette vallée reste préservée et sauvage.

Les associations spécialisées telles les pêcheurs ou FRAPNA, de même que les producteurs locaux sont contents du label Rivières Sauvages qui met en valeur leur travail de protection de la vallée et de la rivière. Ils souhaitent néanmoins que leur rivière reste préservée et que les aménagements pour accueillir les touristes restent discrets et peu nombreux. Un consensus s'est donc créé pour un tourisme durable respectueux.

### Les derniers points noirs et les menaces qui pèsent sur la Valserine

La diffusion du film sur les rivières sauvages de l'Ain a permis au public de prendre conscience des atouts, de la richesse exceptionnelle du département. Il a également permis de repérer les menaces qui pouvait peser sur cette rivière d'exception.

Elles portent principalement sur l'ensemble du bassin versant et notamment l'affluent de la Valserine, la Semine : des travaux de restauration de la continuité écologique ont été envisagés et il faut encore accentuer l'information et la sensibilisation auprès des propriétaires d'ouvrages.

En ce qui concerne la Valserine, le piétinement du bétail, la légère diminution de la population de truite (sans cause réelle visible). La restauration de zones de frayères en amont sur les petits bras morts, le contrôle des rejets de certaines stations d'épuration sont autant d'actions à mettre en place pour les 5 prochaines années.

Il n'y a plus vraiment de grosse menace pesant sur la Valserine. Quelques risques sont tout de même à surveiller : la destruction des zones humides par de l'enrésinement, le permis des Moussières pour l'extraction de gaz de schiste, la pollution diffuse par les stations d'épuration et la rupture des cuves à fioul, d'éventuels projets de microcentrales sur certains affluents, le captage de l'eau de la vallée pour alimenter la vallée voisine de Gex.

### Contacts :

Mélanie Taquet, chargée de Mission : 06 01 45 47 01 Gestion des espace sensibles naturels

### European Rivers Network (ERN) – Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

8 rue Crozatier 43 000 Le Puy-en-Velay - Tél. 04 71 05 57 88

Coordination du programme national : Denis Caudron : 06 85 31 40 06

Chargée de mission Rhône Méditerranée et Corse : Mélanie Taquet : 06 01 45 47 01

[www.rivieres-sauvages.fr](http://www.rivieres-sauvages.fr)

### RELATIONS MÉDIAS BENEVOLE

Marie-Pierre Medouga - [agencerp@orange.fr](mailto:agencerp@orange.fr) - 06 22 78 71 38 – [@mapyntonga](https://www.instagram.com/mapyntonga) -

[www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu)

